

27 mai 2016

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 848 100 francs destiné au réaménagement de la place des Grottes sur la commune de Genève Cité.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 15 janvier 2016. Elle a été traitée les 1^{er} mars, 12 et 19 avril, 3 et 10 mai 2016, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement pour la qualité de ses notes.

Séance du 1^{er} mars 2016

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Girod, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service du génie civil

Ce projet émane d'une concertation dans le cadre du contrat de quartier avec les habitants et les commerçants des Grottes qui y ont été conviés, même si tous n'y sont pas venus.

Il a été élargi au travers de trois ateliers urbains, avec une présentation finale en juin 2015.

De nombreuses fêtes se déroulent dans ce quartier, le cœur de la place sera préservé et restera piéton, la fontaine déplacée un peu plus haut sera visible de tous les axes entrants et de nouvelles plantations d'arbres, dix cerisiers, entourés de bancs en L en pierre qui auront peut-être des dossiers, selon. Les véhicules de secours et les vélos pourront toujours traverser cette place, avec une facilité pour les personnes à mobilité réduite vu que la place sera aplanie.

Des mâts semblables à ceux de l'île Rousseau remplaceront le cordon lumineux, un enrobé bitumineux grenailé ainsi qu'un béton balayé dont l'entretien est aisé remplaceront le goudron actuel.

Les travaux de génie civil ne concerneront que la surface ainsi que la préparation des fosses de plantations, les bancs et le drainage des eaux, le reste ayant déjà été réalisé. Les travaux se montent à 1,5 million HT, ainsi que les honoraires, soit 1,930 million TTC, pour un total brut de 2 millions dont il faut retrancher le crédit d'étude.

Questions-réponses des commissaires

Les rues vont rester fermées à la circulation des véhicules motorisés.

Les travaux dureront une année pendant laquelle le marché du jeudi devra être déplacé, certainement sur le parking voisin, cela nécessitera une bonne gestion du stationnement.

Ce projet agrandira le marché de cinq places et la Ville mettra à disposition deux bornes électriques alors qu'il n'y en a qu'une actuellement.

Cinq places de parking seront supprimées et les bornes rétractables seront déplacées, le projet ne change rien à la situation actuelle, et tant les habitants que les commerçants pourront continuer d'accéder au quartier, des places de livraisons et de dépannages sont prévues dans tout le secteur.

Ce projet est différent de celui que notre conseil avait refusé précédemment, qui prévoyait de mettre l'ensemble du quartier en zone 20 km/h.

L'encaissement de la chaussée doit être repris sur soixante centimètres et le très mauvais état de la place explique le coût de 870 francs le mètre carré, qui est équivalent à d'autres aménagements.

Il serait possible de retirer les montants de végétalisation de ce projet et de prendre sur le budget de M. Barazzzone, mais les deux départements mènent des projets distincts.

Les projets émanent du contrat de quartier, les habitants ayant identifié le réaménagement de cette place, comme cela se passe de plus en plus dans notre ville, mais les grands projets comme ceux liés au tram sont souvent déclencheurs tandis que ceux des parkings en sous-sol entraînent un réaménagement de surface.

L'eau de la fontaine est potable et le restera.

Les arbres mettront du temps pour atteindre la taille sur les images de synthèse, et le département travaille avec le Service des espaces verts (SEVE) pour le choix des arbres en essayant de ne pas mettre d'essences trop allergènes, mais qui s'adaptent à notre climat qui s'est passablement modifié ces dernières années.

En annexe à la demande d'un commissaire, le tableau comparatif des coûts d'aménagements au mètre carré.

Les services de la Ville sont attentifs aux demandes de la population, mais sans favoritisme à l'égard de ceux qui sont grand demandeur.

Si le projet s'arrête abruptement au sud de la place, c'est que la parcelle est privée et que ce n'est pas à la Ville de la refaire.

L'enrobé grenailé a une durée de vie de quinze à vingt ans.

La commission décide d'auditionner M. Willy Cretegny, représentant du marché des Grottes, par 9 oui (2 LR, 2 MCG, 1 UDC, 1 S, 2 EàG, 1 Ve) et 6 abstentions (2 DC, 1 LR, 3 S).

Elle décide d'auditionner l'association des habitants du quartier par 9 oui (2 DC, 2 LR, 2 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 3 non (1 UDC et 2 MCG) et 3 abstentions (1 LR et 2 S).

Séance du 12 avril 2016

Audition de MM. Sébastien Cramer, animateur de l'association Pré-en-bulle, et Mathieu Siroud, stagiaire auprès de Pré-en-bulle

La présidente n'ayant pas trouvé l'association des habitants du quartier, nous auditionnons cette association qui est et a été impliquée dans le contrat de quartier, M. Cramer étant un habitant du quartier des Grottes.

Trois ateliers participatifs ont travaillé sur le réaménagement de cette place, les relations entre les différents intervenants se sont consolidées et le projet final est relevant des besoins de l'association et du quartier. Des modifications sont intervenues pour des raisons techniques. Le projet sauvegarde la fontaine, volonté des habitants, tout en respectant les normes du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS), et libérera beaucoup de place pour les différentes manifestations.

Questions-réponses des commissaires

La nouvelle orientation de la fontaine est centrale pour le quartier, l'aménagement oblige les voitures à rouler au pas, protégeant les enfants.

Quatre-vingts personnes ont participé aux séances, puis l'architecte est revenue avec un projet prenant en compte les différentes propositions, mais l'idée de piétonner la place a vite été abandonnée.

Les marchands du jeudi n'ayant pas été conviés à participer aux ateliers, certains aménagements ont dû être revus.

La place des Grottes est un peu la «place du village», elle n'a pas été rénovée depuis les années 80, sauf l'ajout du cordon lumineux il y a cinq ans, remplaçant un lampadaire dans un plot en béton datant des années 60, précédemment c'était un parking. Cette rénovation englobe les problèmes sécuritaires.

Le projet proposé tient compte de tous les usagers de cette place.

Le cordon lumineux était une solution d'urgence, les quatre lampadaires prévu seront plus conviviaux avec les nouvelles plantations d'arbres.

Séance du 19 avril 2016

Audition de M^{me} Daniela Liengme, architecte du projet

M^{me} Liengme a été mandatée par la Ville suite à un appel d'offres. Le premier atelier participatif avait commencé avant qu'elle ne termine l'étude, et un rapport de synthèse a été rédigé.

La sécurisation, la convivialité, la polyvalence, l'accessibilité de la place ainsi que l'augmentation de la verdure sont les éléments qui en sont ressortis.

Le projet a évolué également suite aux demandes des marchands, la fontaine sera déplacée et un revêtement bitumineux aisé d'entretien sera sur l'esplanade centrale, les arbres plantés sur les plates-bandes végétalisées avec l'éclairage placé au-dessus des bancs.

Questions-réponses

Le bitume peut durer entre 10 et 100 ans selon l'usage qui en est fait.

Les bornes actuelles seront déplacées et conservées selon leur état.

Des espaces seront réservés pour les cafés-restaurants de la place s'ils le demandent.

La variation du prix des bitumes dépend de s'il est destiné à des piétons ou à des poids lourds.

La fontaine se trouvait à la place du Molard jusqu'en 1760, et lorsqu'elle a été déplacée aux Grottes, le second bassin y a été rajouté.

D'après M^{me} Liengme ce projet est «bon marché», si on compare le prix au mètre carré à la réfection de la place Longemalle, ce qui n'est pas l'avis de tous. Les frais sont dus aux normes de sécurité, et aux couches sous le bitume qu'il convient de créer.

Séance du 3 mai 2016

L'audition de M. Cretegnny est reportée à la semaine suivante, suite à un empêchement de dernière minute.

Séance du 10 mai 2016

Audition de M. Willy Cretegnny, président de l'Association des marchés de Genève

Nous commençons directement par les questions-réponses des commissaires, M. Cretegnny n'ayant aucune déclaration préalable.

Il nous dit avoir vu le projet sur internet, a un doute sur l'implantation des îlots, mais les marchands sont satisfaits du projet qui leur permettra de s'agrandir. L'éclairage lui semble néanmoins un peu faible. Il n'a pas vu de calendrier des travaux et nous informe qu'il serait préférable qu'ils aient lieu l'hiver.

Ils auraient souhaité que ce projet inclue des toilettes publiques, plus de poubelles, la surface n'a pas non plus l'«air» facile à balayer, l'implantation sur la place ne permet pas aux gens alentour de passer derrière les stands, ils sont néanmoins conscients que c'est les contraintes de passage SIS qui ont fait ce projet.

Discussion et vote

Personne ne souhaitant prendre la parole, la présidente met cette proposition au vote qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC, 2 EàG, 4 S et 1 Ve).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 848 100 francs destiné au réaménagement de la place des Grottes sur la commune de Genève Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 848 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 185 000 francs de la part du crédit d'étude voté le 22 mars 2011 (proposition PR-816 N° PFI 102.750.25), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes à consulter sur internet:

- plan coffrets place des Grottes
- place des Grottes
- tableau comparatif coûts aménagements